

Strasbourg, le 8 septembre 2022

MSL17(2022)9rev

17^e Conférence du Conseil de l'Europe des ministres responsables du sport

Repenser le sport pour tous : un atout
essentiel pour stimuler la santé, la vie et
les rêves

Antalya, Türkiye

26 octobre 2022

Élaboré par

L'Accord partiel élargi sur le sport (APES) – qui regroupe 41 pays résolument déterminés à faire progresser le sport éthique, inclusif et sûr, grâce à des politiques et à leur application – organise tous les deux ans une conférence des ministres du Conseil de l'Europe responsables du sport. Cette conférence accueille aussi des représentants d'organisations actives dans le domaine du sport, qui sont des interlocuteurs et des partenaires de l'APES.

La 17^e Conférence du Conseil de l'Europe des ministres responsables du sport aura lieu le 26 octobre 2022 à Antalya (Türkiye). Elle soulignera l'importance de la Charte européenne du sport révisée, comme réponse déterminante aux nouveaux défis posés aux politiques sportives et socle solide pour la promotion d'un sport pour tous fondé sur des valeurs.

La Charte européenne du sport révisée servira de fil conducteur à tous les débats thématiques de la conférence.

Article 2, paragraphe 1 :

On entend par « sport » toute forme d'activité physique qui, à travers une participation organisée ou non, a pour objectif l'expression ou l'amélioration de la condition physique et psychique, le développement des relations sociales ou l'obtention de résultats dans les compétitions de tous niveaux.

Le thème général qui guidera les échanges et les débats, tout au long de la conférence, sera le suivant :

Repenser le sport pour tous : un atout essentiel pour stimuler la santé, la vie et les rêves

I - Le sport pour tous : trait d'union pour des sociétés plus fortes

(Voir article 1 paragraphe 1, article 6 paragraphe 2 et article 10 de la Charte européenne du sport révisée)

La Charte européenne du sport révisée réaffirme avec force que « *l'accès au sport pour tous est un droit fondamental* » et que tout être humain a « *le droit inaliénable d'avoir accès au sport dans un environnement sûr* », le sport étant essentiel pour le développement personnel et jouant un rôle majeur dans l'exercice des droits à la santé, à l'éducation, à la culture et à la participation à la vie de la communauté.

La Charte européenne du sport révisée précise en outre qu'aucune distinction n'est autorisée dans l'accès aux installations ou aux activités sportives.

Mais, bien qu'il existe des normes garantissant le principe de l'égalité et le droit de tout individu de pratiquer le sport, il y a toujours un écart entre les normes (*de jure*) et la pratique (*de facto*), et les cas de discrimination restent nombreux.

Ce premier thème sera abordé sous trois grands angles :

a) Égalité de genre : assurer une participation et une implication égales des femmes

Le sport est un moyen d'autonomisation universellement reconnu, en particulier pour les femmes. Il leur permet de rester en bonne santé physique et contribue à leur santé et bien-être psychiques.

Sur le terrain de l'égalité entre les femmes et les hommes et s'agissant en particulier de la garantie d'une participation et d'une implication égales des femmes dans le sport (dans les rôles de direction notamment), malgré la Recommandation du Conseil de l'Europe sur l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le sport (2015) et le projet conjoint « Tous ensemble » (« All In ») entre l'Union européenne et le Conseil de l'Europe (2018-2019), dans la pratique, les écarts restent importants en ce qui concerne l'exercice du sport, la participation à la prise de décision dans les organes directeurs du sport, les revenus tirés des activités sportives professionnelles, ainsi qu'une représentation et une couverture équilibrées dans les médias.

Des changements restent donc nécessaires pour faire tomber les barrières existantes, afin de réduire les différences de traitement, de lutter contre la discrimination, d'encourager les femmes à pratiquer le sport sur un pied d'égalité avec les hommes et d'intégrer les instances dirigeantes du sport.

Pour que l'équilibre entre les femmes et les hommes soit une réalité dans le sport et que le sport devienne un moteur réel et puissant de renforcement de l'autonomie des femmes et des filles, de multiples actions doivent être entreprises et soutenues, et ce dès maintenant !

A cette fin, la Charte européenne du sport révisée incite notamment à la mise en œuvre de stratégies d'intégration de la dimension de genre dans le sport.

Les participants qui le souhaitent sont invités à répondre à une ou plusieurs des questions suivantes, en tenant compte d'un temps de parole maximal de 3 minutes :

Quels obstacles existent encore et constituent des barrières à la participation des femmes au sport ou à son leadership et quelles mesures les gouvernements et l'APES devraient prendre pour accroître l'égalité d'accès à la pratique du sport et aux postes de direction dans le sport ? Qu'avez-vous entrepris pour mettre en œuvre la recommandation sur l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le sport ? Comment soutenir l'élaboration d'indicateurs et la collecte systématique de données ? Avez-vous des projets illustratifs ou des exemples de bonnes pratiques dans vos pays/organisations ?

b) Le sport comme moyen d'inclusion : son rôle en faveur des groupes défavorisés

Le sport permet de créer un sentiment de communauté au sein d'une équipe, d'un groupe, etc., indépendamment du statut, de l'âge, de la race, du handicap, du genre, de la religion, de l'origine ethnique ou de l'orientation sexuelle.

En pratiquant un sport, en se mesurant aux autres, en jouant, les gens se sentent valorisés, et en participant à la vie d'une communauté sportive, ils peuvent s'exprimer, acquérir des compétences, se sentir mieux et profiter de moments de bien-être incomparables.

Le sport peut être un moyen de promouvoir la diversité et la compréhension mutuelle. Il peut aussi favoriser la cohésion sociale et l'intégration, en facilitant le changement et en stimulant les capacités de chacun et/ou en atténuant différentes formes et manifestations de douleurs et de traumatismes.

Les expériences positives qui témoignent de la capacité du sport à promouvoir les valeurs fondamentales du Conseil de l'Europe en matière de droits de l'Homme devraient être largement diffusées.

Les participants qui le souhaitent sont invités à répondre à une ou plusieurs des questions suivantes, en tenant compte d'un temps de parole maximal de 3 minutes :

Quelles mesures les gouvernements et l'APES devraient prendre pour permettre aux groupes défavorisés d'avoir accès, sur un pied d'égalité, à la pratique du sport et aux postes de direction dans le sport ? Qu'avez-vous fait pour promouvoir la diversité dans le sport ? Comment soutenir l'élaboration d'indicateurs et la collecte systématique de données ? Pouvez-vous citer des projets inclusifs ou des pratiques inclusives de votre pays/organisation qui pourraient servir d'exemples ?

c) Le sport pour les enfants : éducation, prévention et développement

Le sport peut notamment présenter un avantage essentiel pour les enfants. Il leur permet de jouer et de se faire des amis, et, en même temps, développe leurs aptitudes physiques et motrices, leur apporte des compétences non formelles, nourrit leurs rêves et leur enseigne des comportements éthiques et des valeurs et principes sociétaux essentiels.

Les activités physiques et sportives sont indispensables au bon développement des enfants et au renforcement de leur autonomie en tant qu'individus. La pratique du sport, qu'il s'agisse d'activités sportives scolaires ou de programmes de clubs et d'associations, comporte également une composante éducative précieuse et permet aux enfants d'acquérir des compétences sociales et de se familiariser avec des valeurs et des principes importants. L'impact de cet enseignement est optimisé en raison de sa conception sur mesure adaptée aux tranches d'âge des enfants concernés.

Malheureusement, le sport, aussi formidable soit-il pour les enfants, peut représenter un danger pour eux dans certains environnements. Les agressions physiques et verbales et la violence sous toutes ses formes envers les enfants dans le sport sont bien trop fréquentes. Aucun pays n'est épargné, ni aucun sport quel que soit le niveau, du sport de loisirs au sport de haut niveau, et ces violences ont des effets dévastateurs et durables. Cette situation repose sur divers facteurs de risque inhérents au sport, tels que des méthodes d'entraînement autoritaires, la relation de dépendance *de facto* entre les entraîneurs et les sportifs, la tendance à vouloir éviter les scandales, la prédominance du genre masculin et l'existence de mécanismes de récompense. Néanmoins, il est possible d'agir sur ces tendances négatives et d'y remédier afin que le sport reste, pour les enfants, un environnement sûr, sain et positif.

Les autorités publiques, le mouvement sportif et d'autres acteurs doivent prendre les mesures de prévention et de protection nécessaires pour stopper toute forme de violence ou d'abus et assurer la protection des enfants. Il s'agit également de créer des partenariats entre les secteurs pour atteindre ces objectifs importants. Les gouvernements, les clubs sportifs, les associations et les fédérations, les établissements d'enseignement ainsi que les sportifs et les entraîneurs, ont tous un rôle à jouer en prenant et en mettant en œuvre des mesures concrètes pour prévenir les abus dans le sport et y apporter une réponse.

Les participants qui le souhaitent sont invités à répondre à une ou plusieurs des questions suivantes, en tenant compte d'un temps de parole maximal de 3 minutes :

Quelles sont les mesures en place dans votre pays/organisation qui pourraient servir de bonnes pratiques pour prévenir toute forme de violence physique ou psychologique sur les enfants ? Votre pays/organisation soutient-il/elle des initiatives internationales telles que « Start to Talk (Donnons de la voix) » ? Comment améliorer l'accès à l'éducation physique, aux infrastructures et aux équipements sportifs et comment faciliter la coordination entre les établissements scolaires, les clubs ou les associations ? Les risques pour la santé et le bien-être susceptibles d'apparaître dans les situations d'entraînement et de compétition excessifs des enfants sont-ils traités ?

II – Repenser le sport : ouvrir la voie à un avenir plus sain et durable

(Voir articles 1, 10.1, 12.1, 17.2 et 20.3 de la Charte européenne du sport révisée)

Les effets positifs du sport et de l'activité physique sur la vie des individus sont largement reconnus. Le sport est notamment bénéfique à notre santé, notre développement, notre éducation, notre bien-être et nos sociétés.

Cependant, aujourd'hui, ces aspects positifs semblent être remis en question par des modes de vie de plus en plus sédentaires et par la prévalence de l'utilisation d'outils et d'appareils numériques dans nos vies et dans celles des enfants en particulier. Une tendance qui a malheureusement été observée et renforcée avec la pandémie de COVID-19.

Comment inverser cette tendance et comment la pandémie de COVID-19 peut-elle agir comme un catalyseur dans le domaine du sport ? Aura-t-elle pour effet de favoriser l'accès au sport pour tous, de renforcer la pratique individuelle au niveau local et d'inciter les populations à reprendre une activité sportive ? La pandémie de COVID-19 a très clairement démontré la nécessité de l'activité physique et l'importance d'offrir à tous la possibilité de pratiquer un sport. Ces tendances se sont également manifestées par la mise en œuvre de plans de relance du sport, à différents niveaux dans de nombreux pays.

C'est pourquoi il faut soutenir le sport et les activités physiques, pour qu'ils fassent partie intégrante du mode de vie actuel, qu'ils soient pratiqués de manière organisée ou individuelle, qu'il s'agisse du sport et des clubs scolaires ou du sport en entreprise, en trouvant les moyens de faire fructifier ses multiples bienfaits dans les années à venir.

Il convient, de plus, de s'attaquer aux nouveaux défis, qu'ils soient juridiques, financiers, organisationnels, sociétaux ou environnementaux, pour poser les jalons d'un avenir sain et durable, en intégrant dans les politiques et pratiques sportives des objectifs en matière de santé et d'environnement.

Pour revenir au temps où les multiples avantages individuels et sociaux du sport constituaient une part essentielle de notre vie, il ne faudra pas seulement stimuler la coordination verticale et horizontale, comme le prévoit la Charte européenne du sport révisée, mais aussi renforcer les liens et la collaboration entre les parties prenantes du sport publiques et privées et s'appliquer à en améliorer la durabilité.

Ce second thème sera abordé sous trois grands angles :

a) Relever les défis émergents pour les politiques du sport

(Voir la Charte européenne du sport révisée : Renforcer la participation (article 12) / Information et recherche (article 17) / Suivi de la Charte (article 20))

Parmi les multiples défis auxquels le sport est confronté, et qu'il doit relever, se trouvent des défis liés à la gouvernance du sport et à son organisation, tels que la lutte contre la commercialisation excessive du sport, la gouvernance douteuse ou l'adaptation à des pratiques sportives plus individualistes et consuméristes. Des défis liés aux droits des individus se posent également, tels que la nécessité d'une plus grande prise en compte des droits de l'Homme dans le sport et des droits des travailleurs pendant l'organisation de grands événements sportifs, la garantie que la parole des sportifs – et des acteurs clés du sport – puisse s'exprimer et être entendue et la prise en compte des conséquences des modes de vie sédentaires et « malsains ».

Nul doute qu'il est aussi urgent de refaire le point sur la manière dont nous apprenons et pratiquons le sport et sur la façon d'organiser les grands événements, en termes de développement durable, en prenant en compte le fait que le changement climatique a déjà eu un impact important. Dans aucun segment d'activité on ne saurait se défaire de ses responsabilités à l'égard des générations futures. Cela est d'autant plus vrai pour les domaines qui favorisent la prise de conscience et l'action environnementales. La durabilité écologique des événements sportifs est donc aujourd'hui un élément important à prendre en compte.

Les participants qui le souhaitent sont invités à répondre à une ou plusieurs des questions suivantes, en tenant compte d'un temps de parole maximal de 3 minutes :

Que peut-on faire de plus pour protéger les droits de l'Homme dans le sport ? Comment défendre les droits humains des sportifs (sport de loisirs comme de haut niveau) ? Comment renforcer au mieux la durabilité économique et la bonne gouvernance ? Que peut-on faire pour s'assurer que la durabilité environnementale soit prise en considération dans le domaine du sport ? Comment le sport et l'éducation physique peuvent-ils contribuer à sensibiliser à la durabilité ?

b) Faciliter l'accès au sport et encourager sa pratique dans le cadre d'une vie saine

(Voir articles 2, 10, 11 et 12 de la Charte européenne du sport révisée)

L'article 11 de la Charte sociale européenne consacre le droit à la protection de la santé et dispose que « [t]oute personne a le droit de bénéficier de toutes les mesures lui permettant de jouir du meilleur état de santé qu'elle puisse atteindre. »

Le sport et l'activité physique sont des éléments essentiels d'une bonne santé et d'une bonne condition physique et psychique. La pandémie l'a bien montré, malheureusement, avec la baisse des pratiques sportives et des activités physiques.

De plus, le sport joue un rôle majeur dans le développement des enfants, car il contribue à l'adoption d'un mode de vie sain et à leur évolution. Les restrictions découlant de la pandémie de COVID-19 ont démontré le rôle particulier joué par les écoles et les clubs dans la possibilité de pratiquer le sport de manière encadrée et régulière.

Le sport peut faire partie d'une réponse thérapeutique globale en prévenant certaines maladies chroniques, en réduisant leur aggravation et le niveau de stress.

Les participants qui le souhaitent sont invités à répondre à une ou plusieurs des questions suivantes, en tenant compte d'un temps de parole maximal de 3 minutes :

Que peut-on faire pour garantir que le sport et l'activité physique soient des priorités en tant qu'objectifs de santé publique et que le droit au sport puisse s'exercer dans la durée, en tant qu'élément du droit à la santé ? Comment les autorités publiques peuvent-elles coopérer pour que le sport soit perçu comme un moyen préventif de rester en bonne santé ? Que peut-on faire pour aider les organisations sportives à promouvoir la santé et le bien-être ?

c) Accélérer le retour aux activités et événements sportifs

Le sport, et en particulier le sport organisé, est en pause depuis plus de deux ans, avec le report et l'annulation de bon nombre d'événements sportifs majeurs et des séances d'entraînement, ainsi que la fermeture de clubs et de centres sportifs dans de nombreux pays d'Europe.

La diminution des parrainages, des adhésions, des programmes d'entraînement, etc., a eu des répercussions financières importantes sur l'écosystème sportif.

Les participants qui le souhaitent sont invités à répondre à une ou plusieurs des questions suivantes, en tenant compte d'un temps de parole maximal de 3 minutes :

Comment promouvoir et encourager le parrainage des activités et événements sportifs ? Comment garantir le financement public des activités sportives afin de retrouver les niveaux d'avant la pandémie dans tous les domaines ? Que peut-on faire pour que les grands événements sportifs retrouvent leurs niveaux de fréquentation tout en protégeant les spectateurs et les participants ? Quelles mesures pouvant être des exemples de bonnes pratiques sont prises dans votre pays pour favoriser le retour au sport, et sont-elles susceptibles d'être reconduites sur le long terme ?